

- 18) R. FEIEREISEN, in *Plaquette* publiée à l'occasion de l'appos. d'une plaque à la maison nat. d'Emm. Servais, 1967, p. 18.
- 19) J. ANDERS in *Plaquette* éditée par la Bque Int. à l'occasion de son 100e anniv., 1956, p. 19.
- 20) *Autobiographie d'Emm. Servais*, p. 44.
- 21) J. ANDERS, *op. cit.*, p. 23-24.
- 21<sup>bis</sup>) C. R. de la séance du 24. 10. 1856, p. 2.
- 22) C. R. de la séance du 26. 10. 1856, p. 31.
- 23) *Autobiographie*, p. 38.
- 24) *Papiers M. M.*
- 25) *Autobiographie*, p. 48.

#### *INTERMEDE (1857-1867)*

Le 28. 11. 1857 Emmanuel Servais entra au Conseil d'Etat où il fut membre du Comité du Contentieux à partir du 6. 10. 1858.

Un jour après avoir été nommé Conseiller d'Etat, il reprit son siège à la Cour Supérieure de Justice dont il devint le vice-président le 18. 3. 1862, à la suite de Joseph Pescatore (v. fasc. II).

Il fit, par deux fois, partie de la Commission des Curateurs de l'Athénée: du 22. 2. 1858 au 18. 12. 1867 et du 13. 1. 1875 au 24. 11. 1880.<sup>1)</sup>

Ce que nous avons dit de Wurth-Paquet (fasc. XV p. 314) vaut également pour Servais: bien que n'appartenant plus au gouvernement, il continuait d'avoir l'oreille de son président et cela autant de Mathias Simons que de son successeur Victor de Tornaco.

Ayant été mis en minorité à la séance des Etats du 31. 12. 1858 et, le lendemain, touché par Jonas et Metz aux fins de trouver une voie vers la conciliation, Mathias Simons demande, le 15 janvier suivant, l'avis du président des Etats Toutsch ainsi que de P. de Scherff, d'Emmanuel Servais et de Wurth-Paquet (qui avaient quitté le gouvernement Simons). N'osant se prononcer pour la proposition des chefs de l'opposition de balancer Augustin, Servais et Wurth proposent de continuer les pourparlers et de faire entrer au gouvernement un homme modéré, acceptable par l'opposition, tel que Théodore Pescatore.<sup>2)</sup>

On sait qu'en définitive Simons\*) dut quand même se débarrasser d'Augustin avant d'en arriver à la loi dite de conciliation du 15. 7. 1859.

---

\*) Le futur biographe de Mathias Simons, personnalité contestée s'il en fut, ne pourra pas laisser inaperçues les lignes empreintes de sentiments de collégialité respectueuse qu'Emmanuel Servais lui consacre à la p. 49 de son *Autobiographie*.